Consignes générales pour une bonne collecte des déchets

Horaires?

Sortez vos déchets **avant 7h** le matin du jour de collecte ou **la veille au soir après 18h**. Attention, en juillet et en août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

Intempéries

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

Dépôt?

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos nouveaux sacs bleus soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collecte.

Déchets coupants?

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

Poids maximum?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**.

Déchet recyclable?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tableaux 2022 des collectes

00 Jour de passage inhabituel — Déchets ménagers résiduels & déchets organiques — Papiers - cartons — PMC — Encombrants

→ POUR TOUS LES VILLAGES DE L'ENTITÉ

la collecte des déchets ménagers et des déchets organiques se fera exclusivement **le mardi,** celle des PMC aussi **mais une semaine sur 2** (sauf en cas de jour de passage inhabituel)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 25	8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27
11, 25	8, 22	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	6, 20	4, 18	2, 15, 29	13, 27

→ BAILLAMONT, BELLEFONTAINE, CORNIMONT, GRAIDE, GROS-FAYS, NAOME, OIZY, PETIT-FAYS

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
11	8	8	5	3, 31	28	26	23	20	18	15	13
	17, 21*			12, 16*				15, 19*		24	12*

*concerne GRAIDE uniquement

→ BIEVRE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
25	22	22	19	17	14	12	9	6	4, 31	29	27
	21			16				19			12

→ MONCEAU-EN-ARDENNE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
25	22	22	19	17	14	12	9	6	4, 31	29	27
	17			12				15		24	

Collecte des encombrants : maximum 1m³ par habitants

Dates de collecte des sapins : 10, 11 et 12 janvier